CNRS THEMA, journal en ligne du CNRS, Département de l'Information Scientifique et Technique, dont le siège social est établi 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16, souhaite permettre aux médias de se constituer des dossiers de fond, en montrant la réflexion du CNRS sur des choix de société et son engagement dans les débats de son époque.

3, rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16
téléphone : +33 (0)1 44 96 46 24, télécopie : +33 (0)1 44 96 49 29, mél : thema@cnrs-dir.fr
http://www2.cnrs.fr/presse/thema
Pour joindre votre correspondant, composez le +33 (0)1 44 96, suivi des quatre chiffres entre parenthèses.

Délégation à l'information scientifique et technique (Dist) • **Directrice** : Sofia Nadir • **CNRS Thema** • **Rédactrice en chef** : Marie Pinhas-Diena (46 36) • **Rédactrice en chef adjointe** : Mireille Vuillaume (49 44) • **Rédactrice** : Delphine Kaczmarek (51 37) • **Collaboration avec la rédaction** : Julie Coquart, Magali Sarazin, Philippe Testard-Vaillant, Émilie Tran Phong • **Bureau de presse (51 51)** : Martine Hasler, responsable (46 35), Muriel Ilous (43 09), Magali Sarazin (46 06), Isabelle Tratner (49 88), Marie-Noëlle Abat, partenariats médias (+33 (0)6 80 26 28 08) • **Secrétariat** : Samira Techer (46 37) • **Webmaster** • Daniel Le Méhauté • **Conception graphique et réalisation de la Une** • **Service de l'imprimé de la délégation Paris Michel-Ange** : Bruno Roulet • **Toutes les photos CNRS sont disponibles à la photothèque du CNRS** • Contact : Marie-Odile Jacquot (+33 (0)1 45 07 56 87)

Contacts presse pour ce numéro :
Pour joindre votre correspondant, composez le +33 (0)1 44 96, suivi des quatre chiffres entre parenthèses.
Délégation à l'information scientifique et technique (**DIST**) - Magali Sarazin (46 06)
Sciences de l'homme et de la société (**SHS**) - Laëtitia Louis (43 10)
Sciences et technologies de l'information et de la communication (**STIC**) - Marie-Ange Hassoun (53 88)

AVANT-PROPOS

ÉLECTIONS *MADE IN USA*

Les voix de l'Amérique

Grande puissance mondiale avec une population de plus de 270 millions d'âmes, les États-Unis sont régis par l'une des plus anciennes constitutions en vigueur. Fondé sur les principes du fédéralisme, de la limitation et de la séparation des pouvoirs, de la liberté des citoyens, le régime politique américain a permis une croissance économique d'une ampleur sans précédent dans l'histoire. Il a survécu aux crises politiques et sociales du XIXe siècle, notamment à la guerre de Sécession, et a organisé l'accession des États-Unis aux responsabilités internationales pendant les deux guerres mondiales, et à sa « suprématie » à partir de 1990.

De toutes les civilisations occidentales, la société américaine est peut-être celle qui présente les contrastes les plus prononcés, et dans tous les domaines. Les États-Unis n'ont de cesse de surprendre par leur capacité à évoluer, à tomber pour mieux rebondir. L'on parle de modèle, de déclin, de tentation impériale...

Si des générations entières ont pu expérimenter les vertus du *melting pot*, la société américaine est aujourd'hui confrontée à des problèmes raciaux complexes et difficiles à résoudre. Le respect quasi religieux de la loi et des décisions de justice, hérité d'une tradition séculaire, ne préserve pas les États-Unis des déchaînements de la violence, sous toutes ses formes, de la criminalité vulgaire à la haine raciale.

Depuis l'hiver 2003, les observateurs internationaux suivent avec passion la course effrénée des candidats à la Maison-Blanche. Le revenu et la classe sociale des électeurs, facteurs longtemps déterminants dans leurs choix, semblent avoir cédé la place aux questions sociales, culturelles, environnementales. L'Amérique rurale, les petites villes et les banlieues méridionales sont devenues des terres privilégiées pour les républicains, alors que les villes grandes et moyennes mais aussi les banlieues autres que celles du Sud sont devenues la base du vote démocrate.

Le système électoral américain diffère du système européen et peut produire des résultats inattendus. Bien qu'ayant obtenu la majorité du « vote populaire », Al Gore a été battu par George Bush en 2000. Y a-t-il eu des défaillances ? S'agissait-il d'erreurs humaines ou de faiblesses techniques ? Quatre ans après, les enjeux de l'élection du président le plus puissant de la planète en novembre restent considérables. Quelle tournure prendra le vote ? Qui succèdera au président sortant ? George W. Bush ou le démocrate John Kerry ? Quelle sera l'influence des partisans de Ralph Nader ? Quel rôle tiendront les États-Unis sur l'échiquier politico-économique international ?

Historiens, politologues, sociologues, informaticiens… décryptent ici les nouveaux visages de l'Amérique. En analysant la recomposition politique, ils envisagent tous les scénarii possibles. Une vision de l'Amérique qui dépasse les clivages politiques. Visite guidée au pays de *l'Uncle Sam*…

La rédaction de *CNRS Thema* (octobre 2004).

USA 2004, CALENDRIER

Les élections présidentielles américaines se déroulent en plusieurs étapes, qui vont du début d'une année au mois de janvier de l'année suivante. Elles commencent par la désignation de délégués à l'échelon local lors des caucus et primaires, se poursuivent par les Conventions nationales où sont désignés les candidats et où sont adoptées les grandes lignes des programmes politiques. Enfin, le Président et le Vice-Président sont élus sur le mode du suffrage universel indirect par le Collège des Grands électeurs.

Le Capitole de Washington.
© D. R.

Septembre 2003 à janvier 2004

Entrée en course des candidats potentiels pour chaque parti.

Janvier à juin 2004

Début des élections *primaires* et des *caucus*. L'enjeu est de désigner le candidat délégué de chaque parti.

Les *caucus* sont la réunion des membres d'un parti politique, qui choisissent leurs délégués à la Convention de ce parti, organisée à l'échelon d'un État de l'Union. Les délégués y désigneront aux voix, le candidat auquel ils souhaitent voir conférer l'investiture de leur parti.

Les *primaires* sont un autre mode de sélection des candidats d'un parti, apparu au début du XXe siècle. Il existe deux sortes de primaires. Les primaires *fermées* : seules les personnes qui se sont inscrites sur les listes électorales en se réclamant de ce parti peuvent prendre part au vote. Les électeurs inscrits sous les couleurs d'un autre parti ou comme indépendants ne sont pas admis à y participer. Les primaires *ouvertes* ou « cross over primary » : tous les électeurs participent au vote sans distinction.

Les élections *primaires* de l'Iowa (19 janvier 2004) et du New Hampshire (27 janvier 2004) ont donné le coup d'envoi de l'élection présidentielle. Les résultats y sont particulièrement révélateurs. Viennent ensuite les *primaires* de Floride, du Wisconsin, de l'Oregon, du Nebraska, de Caroline du Nord, du Texas, du Tennessee, du Massachusetts, de l'Indiana et de Pennsylvanie.

Mardi 2 mars 2004

Super Tuesday. Pour participer aux Conventions nationales, des délégués sont choisis au sein de chaque parti lors de Conventions locales, *caucus* ou *primaires*. Ces manifestations se déroulent dans tout le pays dès le mois de février. On appelle *Super Tuesday* le mardi où se tiennent le plus de *primaires* et de *caucus* dans le pays le même jour.

Juillet et août 2004

Conventions nationales des partis : démocrate (Boston, 26 au 29 juillet 2004) et républicain (New York, 30 août au 2 septembre 2004). Investiture du candidat phare de chaque parti. Les Conventions désignent les candidats

(tickets) à la présidence et à la vice-présidence de chaque parti.

Septembre à novembre 2004

Campagne électorale. Début réel le 6 septembre : *Labor Day* (fête du travail).

2 novembre 2004

Election Day : élection au suffrage universel des grands électeurs. C'est le « vote populaire » auquel tous les citoyens américains âgés de plus de 18 ans participent. Ce scrutin a lieu le premier mardi qui suit le premier lundi de novembre, au cours de l'année des élections présidentielles.

13 décembre 2004

Session du collège électoral formé par les grand électeurs dans chaque État. Les grands électeurs se réunissent pour élire officiellement le Président et le Vice-Président le premier lundi qui suit le deuxième mercredi de décembre pendant l'année des élections présidentielles. L'élection a lieu à la majorité absolue, soit 270 voix sur 538. La liste des votes électoraux est alors envoyée à Washington au Président du Sénat. Les 538 électeurs votent pour le candidat qu'ils se sont engagés à soutenir. Le candidat doit obtenir la majorité absolue pour être élu.

6 janvier 2005

Séance plénière du Congrès. Les listes des votes des grands électeurs, certifiées et scellées, sont transmises au Président du Sénat, qui les ouvre lors d'une session exceptionnelle, le 6 janvier (ou le lendemain si c'est un dimanche) en présence des Représentants et des Sénateurs, pour quantifier les votes. Scrutin officiel et désignation du Président des États-Unis.

20 janvier 2005

***Inauguration Day*.** La date a été fixée par le 20e amendement en 1933. Début de la nouvelle présidence, à midi. Le Président élu présente son discours d'investiture au peuple américain.

Source : « Élections américaines » sur le site de l'ambassade des États-Unis en France.

USA 2004, CANDIDATS

Quel « ticket » l'emportera le 2 novembre 2004 ? Portraits des principaux candidats aux élections 2004.

Parti républicain

George W. Bush, candidat à la présidence

Entré en fonctions le 20 janvier 2001, George W. Bush est le 43e président des États-Unis. Né dans le Massachusetts mais élevé au Texas, George W. Bush est diplômé de l'Université de Yale. Après son service militaire, il se lance dans les affaires pétrolières au Texas où il sera élu gouverneur en 1994, poste qu'il occupera jusqu'à son élection à la présidence en 2000.

Richard Cheney, candidat à la vice-présidence

Diplômé de l'Université du Wyoming, Richard Cheney a été l'adjoint du président Gerald Ford de 1975 à 1977, puis ministre de la défense sous le gouvernement George Bush père, de 1989 à 1993. Il est élu six fois à la Chambre des représentants, représentant le Wyoming de 1977 à 1989. Lorsque George W. Bush le choisit en 2000 comme colistier, il est cadre supérieur dans le secteur énergétique.

Parti démocrate

John Kerry, candidat à la présidence

En 1966, John Kerry, frais émoulu de l'Université de Yale, s'engage dans la marine ; il est envoyé au Vietnam de 1968 à 1969. En 1976, après avoir fait du droit au Boston College, il devient procureur adjoint de sa circonscription et ouvre un cabinet. En 1982, il est élu vice-gouverneur du Massachusetts et, deux ans plus tard, il est élu au Sénat, où il sera reconduit trois fois. Il siège actuellement à la commission sénatoriale des relations étrangères.

John Edwards, candidat à la vice-présidence

Fils d'un ouvrier du textile et le premier de sa famille à faire des études supérieures, John Edwards est diplômé ès sciences de l'Université d'État de Caroline du Nord, il a fait des études de droit à l'Université de Caroline du Nord. De 1977 à 1998, il exerce le droit avant de remporter un siège au Sénat. Il est membre de la commission spéciale sur le renseignement ainsi que de la commission sénatoriale d'enquête sur les attentats terroristes du 11 septembre 2001.

Candidats indépendants

Ralph Nader, candidat à la présidence

Avocat et auteur, Ralph Nader est le plus connu des défenseurs des consommateurs américains depuis la publication, en 1965, de son premier livre « Unsafe at Any Speed: The Designed-In Dangers of the American Automobile » (Dangereuse à n'importe quelle vitesse : les défauts incorporés de l'automobile américaine). Ralph Nader est diplômé de l'Université de Princeton et de la Faculté de droit de l'Université Harvard (1958). Candidat du parti vert à la présidence en 2000, il a obtenu 2,7 % des suffrages.

Peter Camejo, colistier de Ralph Nader

Peter Camejo est homme d'affaires, écologiste et militant politique. Il a fait des études supérieures au Massachusetts Institute of Technology et à l'Université de Californie. Au cours de l'élection spéciale de 2003 pour le poste de gouverneur de la Californie, il s'est présenté sous la bannière du parti vert. Il est fondateur et membre du Conseil pour des investissements publics responsables.

Source : « Élections américaines » sur le site de l'ambassade des États-Unis en France.

Un (intellectuel) américain à Paris

Anthropologue à l'Institut Jean Nicod, spécialiste des mécanismes du raisonnement humain, Scott Atran travaille en France depuis trente ans. Son regard sur sa terre natale et son pays d'adoption.

© CNRS-DIST / Valem.

« L'atmosphère française », depuis votre arrivée en France, a-t-elle changé ?

Scott Atran. À mon arrivée dans l'Hexagone, les principes de base de la vie citoyenne (les notions de démocratie, d'expression libre…) se rapprochaient davantage qu'aujourd'hui, me semble-t-il, des grands principes américains. Entre-temps, la France a évolué, d'un point de vue civilisation, dans la direction de la liberté, notamment grâce à la construction européenne, alors que l'Amérique a dérivé vers un conservatisme fondé sur la peur des autres et, surtout, sur le sentiment qu'elle est menacée et désormais seule face au reste du monde. Clinton a mis un bémol à ce tropisme, mais depuis le 11 septembre 2001, ce dernier est revenu en force.

En quoi êtes-vous resté américain ?

S. A. Tout ce qui relève de la vie privée, intérieure, continue d'appartenir à ma « part américaine ». Je ne me suis pas non plus défait de cette idée que tout homme a en lui les capacités de faire ce qu'il veut faire, que la volonté individuelle est un formidable « booster ». Le formalisme, le caractère protocolaire des relations sociales, en Europe, ne m'agace pas du tout mais ne correspond pas à mon état d'esprit naturel. Sans parler de la lourdeur bureaucratique… En revanche, je ne supporte plus de « manger américain » !

Quel regard portez-vous sur les prochaines élections américaines ?

S. A. Je constate que, pour la première fois depuis la guerre du Vietnam, on assiste à une mobilisation massive des intellectuels - inquiets de la posture isolationniste de l'équipe au pouvoir - dans le processus politique. Il s'agit, à mon sens, d'une des élections les plus importantes depuis deux siècles, avec celles de Jefferson contre Burr (1800), de Lincoln contre Douglas, Breckenridge et Bell (1860) et de Roosevelt contre Hoover (1932). Si Kerry l'emporte, l'Europe saisira la première occasion venue pour se rapprocher des États-Unis. Dans le cas contraire, le Vieux Continent risque de se dresser contre l'Amérique et de s'affronter à elle, ce qui constituerait un tournant historique, pour le malheur de tous. Il me semble de plus en plus évident que l'Amérique seule n'est pas en mesure d'éclairer la voie de la liberté, pour les sciences comme pour les droits de l'homme, et de créer une société ouverte à l'échelle planétaire sans l'aide de ses plus vieux et plus fidèles amis, la France en premier.

CONTACT

Scott Atran
Institut Jean Nicod
CNRS-EHESS-ENS
Mél : satran@umich.edu

Consulter le site web
Institut Jean Nicod

« The American way of culture »

Existe-t-il une culture américaine ? Devant la montée en puissance d'écoles artistiques et de créateurs appréciés et reconnus, et l'élaboration d'un mode de vie reconnaissable entre tous, Adrien Lherm, maître de conférences en civilisation américaine à l'Université Paris 4 (Sorbonne), est tenté de répondre par l'affirmative..

Le *Guggenheim Museum* de New-York.
© D. R.

Peut-on parler d'exception culturelle « à l'américaine » ?

Adrien Lherm. Oui, sans conteste. Une culture américaine s'est très tôt donnée à voir, et consolidée, tant dans les manifestations prosaïques de sa civilisation que dans les œuvres plus élaborées de ses génies. Accessibilité et massification, marchandisation et matérialisme, pragmatisme, optimisme, innovation, rejet des contraintes et traditions, tentation de la subversion… tous ces éléments témoignent d'un monde neuf, marqué par l'élan, le dynamisme, la quête incertaine de ses origines, l'aspiration problématique à l'unité et la difficile reconnaissance de sa diversité. En gardant malgré tout, des références multiples aux canons du Vieux Continent et un profond attachement à des valeurs européennes. En résumé, un tout complexe, bourré de paradoxes, mais en même temps effectif, spécifique et très efficace.

Où situez-vous le berceau de l'intelligentsia « made in USA » ?

A. L. Alors que résonnent dans le pays les appels à l'unité, il est devenu plus que jamais difficile de dire ce qui est « proprement américain » dans une création nourrie des apports du monde entier. Les artistes et grands noms littéraires d'outre-Atlantique n'ont plus pour principale origine la Côte Est et New York, au reste relayés par de nombreux autres lieux[1] d'inspiration dans le pays même. Ils comptent désormais dans leurs rangs toutes sortes d'individualités nomades et de résidents venus des horizons les plus variés.

Engagement des intellectuels, voix des artistes… Y a-t-il un « après 11 septembre » ?

A. L. La contestation de l'*imperium* des États-Unis, traduite dans les remous nés de la globalisation et dans les attentats du 11 septembre 2001, tend à creuser le hiatus entre civilisation et culture, de même qu'elle alimente les débats, griefs et doléances que plasticiens et hommes de lettres soumettent à leurs contemporains. Les interrogations des penseurs et des créateurs reprennent le cas échéant, pour en dénoncer l'impact, le trait de la mondialisation, et dessinent plus que jamais la figure de la mosaïque. C'est le double épanouissement d'une civilisation *mainstream*[2] qui reste finalement, en quelque sorte, sûre d'elle-même et volontiers dominatrice, et d'une culture post-coloniale traversée par le doute, les remises en question, la tentation de l'auto-flagellation et même la posture de l'accusation.

Assiste-t-on à un renouveau culturel ?

A. L. Au moment où l'Amérique *mainstream* invite ses citoyens au repli dans ses frontières et dans l'éclat de ce qu'elle estime être ses valeurs incontestables, les forces à l'œuvre dans le champ de la production invitent à leur entière ouverture pour ne pas dire complète destruction. Passé le traumatisme, une partie de l'opinion semble ne guère tenir rigueur à ces acteurs de leurs prises de position. La fréquentation des salles de spectacle, des musées, le marché du livre et de l'art sont redevenus florissants. Comme si le choc avait été absorbé, et que le public et les créateurs retrouvaient la relation ambiguë, ce lien d'amour et de haine réciproques, paradoxal et porteur, qui était la leur quelques années plus tôt.

Le choix électoral des artistes peut-il faire basculer le résultat des scrutins ?

A. L. Le monde des artistes américains, entendu au sens large (culture populaire et création plus avant-gardiste) est tout aussi clivé politiquement que la population américaine. Mais, contrairement à celle-ci, les indécis y sont relativement peu nombreux. Les attaques terroristes du 11 septembre, les menaces agitées par l'actuelle administration, et sa politique intérieure comme sa diplomatie ont, au bout du compte, passé le moment de stupeur de 2001-2002, ravivé la flamme de l'engagement[3]. Dans un sens plutôt hostile à George W. Bush, mais qui n'exclut pas les soutiens fervents, conditionnels ou partiels, à l'instar du ralliement d'un petit nombre

d'intellectuels catégorisés jusque-là comme plutôt libéraux (c'est-à-dire progressistes, en gros de gauche)...

1/ Chicago, Los Angeles et l'ensemble de la Côte Ouest, le Texas, les différents Suds...

2/ Mainstream : dominante, courante.

3/ Des artistes et intellectuels tels Sean Penn, Susan Sarandon, Michael Moore, affichent ouvertement leur soutien à John Kerry alors que Mel Gibson ou Arnold Schwartzenegger prêchent pour l'autre camp.

À LIRE

• *La civilisation américaine*. André Kaspi, Hélène Harter, François Durpaire, Adrien Lherm. PUF, 2004.

CONTACT

Adrien Lherm
Centre de recherches d'histoire nord-américaines (CRHNA)
et Centre de recherches sur l'Ouest américain
Universités Paris 1 et 4
Mél : Adrien.Lherm@hotmail.com

Consulter le site web
CRHNA

L'Amérique dans tous ses États

Le Centre d'études nord-américaines[1] (CENA) a pour objets d'étude les États-Unis et le Canada depuis la période coloniale jusqu'à nos jours.

Le projet du CENA se nourrit d'une exigence pluridisciplinaire et comparatiste, conjuguant les objets et les méthodes de l'histoire, de l'anthropologie et de la sociologie ; d'un souci réflexif et critique qui n'a pas toujours été le propre des travaux conduits en France sur l'Amérique du Nord ; et de la volonté d'inscrire les recherches dans un dialogue maîtrisé avec les chercheurs d'outre-Atlantique. Le CENA compte parmi ses membres des enseignants-chercheurs et des chercheurs de l'EHESS, du CNRS et de plusieurs universités, une vingtaine de doctorants, et des chercheurs associés collaborant régulièrement aux projets scientifiques de l'équipe. L'ensemble constitue un réseau national et international actif dans les structures scientifiques et associatives américanistes en Europe et en Amérique du Nord.

Le programme scientifique s'articule autour de quatre thèmes choisis en fonction de leur importance stratégique pour la compréhension des sociétés nord-américaines et de leur capacité à provoquer des synergies entre les recherches individuelles des membres de l'équipe :

• **les savoirs et les disciplines**, c'est-à-dire la manière dont est appréhendée l'Amérique du Nord dans les différents champs des sciences humaines et sociales, en France et ailleurs en Europe, dans une perspective qui allie histoire intellectuelle et sociologie des savoirs, intérêts épistémologiques et soucis programmatiques ;

• **l'histoire de l'Amérique rurale**, un projet né de la prise de conscience que l'historiographie américaine des trente dernières années s'est surtout centrée sur les questions urbaines ;

• **l'étude anthropologique et historique des migrants francophones en Amérique du Nord**, thème trop peu exploré qui se décompose en trois volets : Français en Amérique du Nord (XVIIe-XXe siècles) ; Français et francophones des Amériques en perspective comparée ; anthropologie des communautés franco-américaines contemporaines ;

• **les liens entre expertise et action politique dans l'Amérique du vingtième siècle** : il s'agit, en prenant appui sur le renouvellement de l'histoire politique, de l'histoire sociale et de la sociologie au cours des vingt dernières années, d'étudier le phénomène de l'expertise et de ses conséquences.

1/ Unité mixte de recherche du CNRS et de l'EHESS.

CONTACT

Sophie Grandsire
Centre d'études nord-américaines (CENA)
CNRS-EHESS
Tél. : +33 (0)1 45 49 76 88
Mél : sophie.grandsire@ehess.fr

Consulter le site web
CENA

D'Irak au Vietnam

Le Vietnam est de retour sur la scène politique américaine. Près de trente ans après la chute de Saïgon, le conflit vietnamien hante à nouveau les esprits en cet automne 2004. François Weil, directeur du Centre d'études nord-américaines[1] (CENA) revient sur cet épisode tragique de l'histoire américaine qui prend aujourd'hui les traits du conflit irakien.

Les adversaires de George W. Bush comparent volontiers l'enlisement de la situation en Irak et en Afghanistan à la situation au Vietnam. Le niveau de tolérance des Américains à l'égard de la mort de leurs soldats s'est relevé : les pertes humaines (au total plus de 1000 Américains tués en Irak à la mi-septembre 2004) sont redevenues politiquement acceptables, comme au début de la guerre du Vietnam avant que la multiplication des *body bags* (les sacs dans lesquels les dépouilles des soldats étaient rapportées aux États-Unis) ne marque l'opinion publique pendant un tiers de siècle et ne conduise stratèges et diplomates américains à prendre en compte l'impératif d'absence de pertes dans leurs choix et leurs décisions. Enfin, la polémique fait rage sur les états de service respectifs de John Kerry, qui a servi au Vietnam et a été décoré pour ses faits d'armes avant de devenir un critique virulent de la guerre, et de George W. Bush qui, comme de nombreux Américains, a pu éviter de servir au Vietnam.

C'est l'une des conséquences des attentats du 11 septembre 2001 et des opérations militaires qui ont suivi en Afghanistan et en Irak que d'avoir remis à l'ordre du jour un sujet soigneusement évité depuis qu'au début des années 1980, Ronald Reagan avait entrepris, avec de remarquables compétences d'anesthésiste, de tourner la page du Vietnam. Désormais, il en va autrement, et l'on peut penser que le retour du Vietnam dans le débat politique américain n'est pas un phénomène temporaire lié à l'élection présidentielle de 2004 et à l'histoire personnelle de George W. Bush et de John Kerry.

L'absence de perspective de sortie de crise pour les Américains en Irak, au moins sur le court terme, ne devrait pas manquer de renforcer la comparaison avec le Vietnam. De plus, les Américains ont historiquement toujours appris à vivre dans le souvenir des guerres qu'ils avaient menées, quels que soient les traumatismes qu'elles avaient provoqués – qu'il s'agisse de la mémoire de la guerre d'Indépendance dans les années 1780-1840, de la guerre de Sécession dans les années 1870-1910, de la Première guerre mondiale dans les années 1920 et 1930, ou de la Seconde guerre mondiale et de la guerre de Corée depuis les années 1950. De ce point de vue, le traitement du Vietnam dans les années 1980 et 1990 apparaît plutôt comme une parenthèse, désormais fermée.

1/ Unité mixte de recherche du CNRS et de l'EHESS.

CONTACT

François Weil
Centre d'études nord-américaines (CENA)
CNRS-EHESS
Tél. : +33 (0)1 45 49 76 88
Mél : fweil@ehess.fr

Consulter le site web
CENA

Les villes américaines en campagne

L'Amérique, terre de toutes les libertés, patrie de la démocratie et du melting-pot… véhicule souvent dans les esprits européens une image imprécise, voire déformée de l'idéal américain. Hélène Harter, maître de conférences au Centre de recherches d'histoire nord-américaine (CRHNA), trouve ici l'occasion de dépasser les idées reçues et de mieux penser la réalité des villes américaines et du paysage urbain.

Central Park.
© nimbustier.net / Dominique hazaël-Massieux.

Gratte-ciel, mégalopoles… Le mythe de « La petite maison dans la prairie » a-t-il survécu ?

Hélène Harter. Les Pères fondateurs pensaient que l'Amérique devait être une nation de fermiers-propriétaires et éprouvaient une grande méfiance à l'égard des villes. Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle qu'on a commencé à associer les villes à l'idée de progrès. Aujourd'hui plus de 80 % des Américains sont des citadins, mais la nature occupe toujours une place centrale dans leur imaginaire, notamment les immensités de l'Ouest et le mythe de la *Frontière* qui leur est associé.

Démocrates et républicains, rats des villes ou rats des champs ?

H. H. L'Amérique rurale, les petites villes, les banlieues de la *Sunbelt* sont des bastions du parti républicain alors que les agglomérations du Nord-Est et de la région des Grands Lacs, les États de la côte Pacifique sont des bases du parti démocrate. Les États agricoles et/ou à faible densité[1] du Middle West et de l'Ouest comptent parmi les fiefs du parti républicain tout comme le Sud qui jusqu'à la fin des années soixante votait démocrate. Aujourd'hui, le vote des banlieues est déterminant car elles abritent plus de 50 % de la population.

En résumé, dites-moi où vous habitez et je vous dirai pour qui vous votez ?

H. H. Le lieu de résidence n'explique pas à lui seul les choix politiques des Américains. L'influence de l'origine socioprofessionnelle se conjugue à celle de l'appartenance ethnique ou raciale, à l'affiliation religieuse. Traditionnellement, les juifs et les catholiques votent démocrate tandis que le parti républicain est avant tout constitué de blancs protestants anglo-saxons (WASP[2]). Depuis quelques années, le parti républicain cherche à séduire l'électorat de la classe moyenne noire en pleine expansion et les Hispaniques, première minorité du pays depuis l'an 2000.

L'âne à Boston, l'éléphant à New York. Pourquoi un tel choix ?

H. H. Si New York a souvent accueilli les Conventions nationales des partis, pour Boston, c'est une première. La ville est un bastion démocrate. Le Massachusetts est d'ailleurs le fief électoral des Kennedy et de John Kerry qui le représente au Sénat. De son côté, New York n'a jamais abrité de Convention républicaine. Les démocrates sont nombreux dans la ville. En outre, la stratégie électorale des républicains les amène à organiser plutôt leurs Conventions dans la *Sunbelt* depuis quelques années. Pour les républicains, choisir New York, ville cible des

attentats du 11 septembre 2001, c'est réaffirmer l'image d'un président qui mène la guerre contre le terrorisme et d'une Amérique qui va de l'avant à l'image de la Tour de la Liberté dont on a posé la première pierre à *Ground Zero* le 4 juillet 2004. Au-delà des symboles, organiser une Convention est une fabuleuse manne touristique pour la ville organisatrice.

1/ Le système électoral donne une sur-représentation aux États peu peuplés. Le coup d'envoi de l'année électorale est d'ailleurs donné par les primaires du New Hampshire. Tous les observateurs ont les yeux fixés sur ce petit État de Nouvelle-Angleterre bien qu'il ne désigne que quatre grands électeurs. Le vote de 270 d'entre eux est nécessaire pour devenir président.

2/ White Anglo-Saxon Protestants.

À LIRE

• *La civilisation américaine*. André Kaspi, Hélène Harter, François Durpaire, Adrien Lherm. PUF, 2004.

CONTACT

Hélène Harter
Centre de recherches d'histoire nord-américaine (CRHNA)
Université Paris 1
Tél. : +33 (0)1 40 46 28 22
Mél : helene.harter@wanadoo.fr

Consulter le site web
CRHNA

Consulter le site web
Unité « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (IRICE

JFK et JFK

Ils ont les mêmes initiales. John Fitzgerald Kennedy et John Forbes Kerry. Peut-on les comparer ? Kerry est-il l'héritier de Kennedy ? Les Américains revivent-ils l'année 1960, au cours de laquelle J. F. Kennedy mena une très active campagne électorale et l'emporta, en fin de compte, sur Richard Nixon, le vice-président sortant ? André Kaspi, historien, président du Comité pour l'histoire du CNRS, dresse un portrait croisé de ces deux ténors de la vie politique américaine.

John Fitzgerald Kennedy. John Forbes Kerry.

© CNRS-DIST.

Kennedy était catholique. Kerry l'est aussi. Il y a quarante ans, c'était à la fois un handicap et un atout dans les élections présidentielles. Bon nombre de protestants[1] se méfiaient des « papistes ». Il fallait les rassurer. Et bon nombre de catholiques se réjouissaient que l'un des leurs puisse enfin entrer à la Maison-Blanche, comme n'importe quel citoyen américain né aux États-Unis. Aujourd'hui, un Américain sur quatre est catholique. Kerry n'inquiète pas pour ses convictions religieuses, sauf peut-être l'Église elle-même dans la mesure où il a pris parti pour l'avortement.

Kennedy était sénateur du Massachusetts. Kerry l'est aussi depuis 1984. Pour Kennedy, c'était la preuve qu'il n'avait aucune expérience du pouvoir exécutif. Mais le Massachusetts jouissait d'une réputation flatteuse : un des treize États fondateurs de la République, le berceau des grandes universités comme Harvard (dont Kennedy était diplômé), l'un des hauts lieux du libéralisme à l'américaine (entendons : le progressisme, la volonté de changer la société par l'intermédiaire du gouvernement fédéral). Kerry n'a guère plus d'expérience de l'exécutif que Kennedy. Mais dans une Amérique qui a beaucoup changé, le Massachusetts passe pour défendre une cause que la majorité des Américains ne soutiennent plus. La libéralisation des mœurs, l'opposition à la peine de mort, la défense de l'environnement, l'extension de la sécurité sociale, voilà autant de thèmes que rejette l'autre Amérique, celle qu'incarne George W. Bush. Kerry doit recentrer son discours, au risque de décevoir quelques-uns de ses partisans.

Kennedy était un homme jeune, marié à une très jolie femme, avec des enfants en bas âge. Sa famille, d'origine irlandaise, disposait d'une immense fortune. Lui-même, avait été un héros de la guerre du Pacifique et se vantait, parfois exagérément, de ses exploits militaires. Kerry a 61 ans. Son épouse Teresa, l'une des femmes les plus riches des États-Unis, est la veuve du sénateur H. John Heinz qui possédait notamment la marque Ketchup. Ancien combattant du Vietnam, Kerry fut trois fois décoré avant de s'opposer à une guerre qu'il avait connue de très près. Son talent oratoire laisse à désirer. Ses positions politiques sont parfois trop nuancées, incertaines et changeantes. Ses propositions pour revivifier l'économie, pour sortir de la guerre d'Irak, pour réformer la société ne manquent pas d'intérêt, mais elles sont toujours mal connues des Américains, tout comme sa personnalité laisse perplexes bien des électeurs. En 1960, la guerre froide battait son plein. Aujourd'hui, la guerre contre le terrorisme impose d'autres choix, d'autres méthodes, d'autres objectifs.

John Kerry exprime son admiration pour John Kennedy. Il l'a rencontré dans sa jeunesse. Il bénéficie depuis de longues années du soutien du sénateur Ted Kennedy. Cela fait-il de lui pour autant un second Kennedy ? Il fait campagne avec d'autant plus de détermination que sa candidature est soutenue par tous ceux qui détestent George W. Bush. Est-ce suffisant pour qu'il devienne le 44e président des États-Unis ?

1/ George W. Bush est protestant.

À LIRE
• *La civilisation américaine*. André Kaspi, Hélène Harter, François Durpaire, Adrien Lherm. PUF, 2004.

CONTACT
André Kaspi Comité pour l'histoire du CNRS Tél. : +33 (0)1 55 07 83 15 Mél : andre.kaspi@cnrs-dir.fr Consulter le site web Comité pour l'histoire du CNRS

Les démocrates et l'Afrique noire

Genèse d'une stratégie électorale

François Durpaire est historien au Centre de recherches d'histoire nord-américaine (CRHNA). Ses recherches portent sur le rôle des États-Unis dans la décolonisation africaine. Il explique comment, dans leurs stratégies électorales, les démocrates se sont habilement emparés du thème de l'Afrique noire, alors que l'administration républicaine d'Eisenhower a, la première, tenté de définir une politique africaine cohérente en 1957 et que les intérêts vitaux des États-Unis ne sont pas en jeu dans cette partie du monde.

En 1960 quand la plupart des colonies françaises d'Afrique acquièrent leur indépendance, la campagne présidentielle américaine oppose le démocrate Kennedy au républicain Nixon. Le candidat démocrate tire parti de la décolonisation pour capter le vote noir, comme le ferait le thème des droits civiques, mais sans prendre le risque de déplaire à l'électorat sudiste. En trois mois de campagne électorale, Kennedy fait 479 références à l'Afrique. Attaquant le colonialisme, ses discours mêlent la présence européenne en Afrique et l'esclavagisme. Devenu président, il nomme G. Mennen Williams secrétaire d'État adjoint pour les Affaires africaines. Celui-ci effectuera quatorze voyages à travers l'Afrique ; jeune et dynamique, il devient la doublure africaine de Kennedy. La revue noire américaine *Ebony* est également au cœur de l'opération médiatique lancée par les démocrates.

Dans les années 1970 et 1980, les hommes politiques américains restent plus discrets au sujet de l'Afrique. Dans un contexte de tension Est-Ouest, un discours trop volontariste pourrait gêner l'action des anciennes puissances coloniales, alliées de l'Amérique. Bill Clinton réactive cette stratégie « kennedienne » en 1998. Effectuant un périple en Afrique subsaharienne, il visite en onze jours un plus grand nombre de pays que tous ses prédécesseurs réunis. Il fait de chacune de ses escales un symbole, présentant les excuses de l'Amérique pour son inaction au Rwanda, rappelant le drame de la traite négrière dans l'île de Gorée... Clinton est si populaire chez les Africains-Américains que certains le qualifient de « premier président noir ». C'est avec cette stratégie que John Kerry entend renouer aujourd'hui, rappelant que sa femme s'est engagée contre l'apartheid quand elle faisait ses études en Afrique du Sud. Le candidat démocrate sait que l'élite africaine-américaine, qui influence le vote de sa communauté, reste sensible à la situation du continent noir.

POUR EN SAVOIR PLUS

Bush-Kerry à la conquête du vote africain-américain

À LIRE

• *La civilisation américaine*. André Kaspi, Hélène Harter, François Durpaire, Adrien Lherm. PUF, 2004.

CONTACT

François Durpaire
Centre de recherches d'histoire nord-américaine (CRHNA)
Université Paris 1
Tél. : +33 (0)1 42 62 58 22
Mél : durpaire@hotmail.com

Consulter le site web
CRHNA

Bush-Kerry à la conquête du vote africain-américain

Il y a tout juste 40 ans, le *Civil Rights Act* condamnait la ségrégation raciale dans tous les lieux publics américains. Un an plus tard, en 1965, une nouvelle loi mettait au ban les autorités locales empêchant les Noirs d'exercer leur droit de vote. Progressivement, le vote noir est devenu un enjeu des campagnes électorales, traditionnellement acquis au parti démocrate.

En novembre 2000, avec moins de 9 % du vote noir, George W. Bush réalisait le pire score d'un candidat républicain depuis Goldwater[1] en 1964, au sein de l'électorat noir. Depuis, l'image du président ne s'est guère améliorée, notamment à cause de son hostilité à l'*affirmative action*, de sa lenteur à condamner le chef de la majorité républicaine au Sénat qui avait en 2002 soutenu un ancien défenseur de la ségrégation raciale, de sa décision en juillet 2004 de ne pas intervenir devant le congrès annuel de la *National Association for the Advancement of Colored People*[2]. Au sein de l'administration républicaine, le positionnement-même des leaders africains-américains est délicat, comme en témoigne leur silence sur la question des réparations de la traite des Noirs et de l'esclavage. Toutefois, Bush utilise le thème de l'Afrique pour reconquérir une partie de cet électorat. Il renforce la loi *African Growth and Opportunity Act* qui facilite les échanges commerciaux entre les États-Unis et les pays les plus pauvres d'Afrique.

Quant à John Kerry, il multiplie les déclarations, profitant de toutes les dates historiques de la communauté noire : cinquantième anniversaire de l'arrêt de la Cour suprême[3] qui condamna la ségrégation scolaire, quarantième anniversaire de la loi sur les droits civiques[4], 95e congrès annuel de la NAACP (2004). Au cours de ce dernier, il axe son discours sur la famille, conscient que l'électorat noir est très attaché aux valeurs traditionnelles. Sur l'Afrique noire, la stratégie démocrate privilégie deux axes sensés faire la différence avec le camp républicain. Le premier concerne la lutte antisida qui est pour Kerry « la plus grande obligation morale de notre temps ». Le second axe est fourni par le Soudan. Pour Kerry, Bush ignore le « génocide », alors qu'il faut « retenir les leçons du Rwanda ».

Pour les démocrates, emporter le vote africain-américain reste une priorité, surtout dans des États du Sud en balance, comme la Floride, la Louisiane et l'Arkansas. Le résultat de l'élection pourrait en dépendre.

Statistiques sur la population américaine :
http://www.census.gov/statab/www/poprace.html

1/ Barry M. Goldwater (1909-1998). Il rejoint le parti républicain et est élu au Sénat en 1952. Supporter de McCarthy, il se situe à l'extrême droite du parti. Nommé candidat à la présidence du parti républicain en 1964, il décourage ses supporters potentiels en votant contre l'Acte anti-pauvreté de Johnson.

2/ NAACP, la principale organisation de défense des droits civiques aux États-Unis : Consulter le site web NAACP

3/ Brown v. Board., le 17 mai 1954.

4/ 1964.

CONTACT

François Durpaire
Centre de recherches d'histoire nord-américaine (CRHNA)
Université Paris 1
Tél. : +33 (0)1 42 62 58 22
Mél : durpaire@hotmail.com

Noirs, Hispaniques, *Native Americans*… Intégration à l'américaine

Aux États-Unis, la « discrimination positive » (*affirmative action*) désigne un ensemble de mesures qui octroient un traitement préférentiel aux membres de groupes ayant subi un régime juridique discriminatoire : les Noirs, les Hispaniques, les femmes, les descendants des populations autochtones (*Native Americans*) et parfois les Asiatiques. Daniel Sabbagh, chercheur au Centre d'études et de recherches internationales (CERI) analyse le *racial redistricting*, mode de redécoupage électoral destiné à accroître le nombre d'élus noirs et hispaniques.

Statue de la Liberté.
© nimbustier.net / Dominique hazaël-Massieux.

Au-delà de ses effets directs sur le nombre d'élus issus des deux principales minorités ethno-raciales, quels ont été les effets indirects du *redistricting* ?

Daniel Sabbagh. Dans la mesure où certains candidats noirs, parce qu'ils se présentent dans des circonscriptions spécialement délimitées de manière à inclure une majorité d'électeurs noirs ou hispaniques, ont la possibilité de se faire élire sans avoir à solliciter activement les suffrages d'une minorité blanche globalement plus conservatrice, le *redistricting* peut constituer un facteur défavorable à la formation de coalitions interraciales et encourager la radicalisation des élus noirs, accentuant ainsi la « scission » avec leurs homologues blancs.

Existe-t-il des alternatives au *redistricting* ?

D. S. Il y a quelques années, la juriste américaine Lani Guinier avait proposé d'adopter un système de circonscriptions à plusieurs représentants (*multi-member districts*), associé à un scrutin semi-proportionnel. Ce dispositif relativement complexe[1] devrait permettre l'élection de candidats noirs ou hispaniques sans pour autant postuler la primauté de l'identification ethno-raciale parmi les différents facteurs influençant les comportements électoraux. Mais dans la mesure où la proposition de Lani Guinier rencontre des difficultés pratiques qui en rendent la réalisation improbable, il est clair que le maintien du *redistricting* demeure, à court terme, la seule alternative plausible à l'extension progressive au domaine électoral d'une norme de *color-blindness*[2] aujourd'hui en cours.

1/ L'idée générale était de faire en sorte que soit reflétée l'intensité des préférences des électeurs de manière à permettre aux membres des minorités de définir eux-mêmes l'importance relative de leur éventuel sentiment d'allégeance communautaire à cet égard, élargissant ainsi d'autant leur domaine de décision.

2/ « Cécité » des pouvoirs publics aux distinctions « raciales ».

POUR EN SAVOIR PLUS
Une communauté longtemps exclue de la scène politique américaine
La genèse du *redistricting*
À LIRE
• *La représentation électorale des minorités ethno-raciales aux États-Unis*. Daniel Sabbagh. *Revue internationale de politique comparée*. Vol. 11-3, sept. 2004.

CONTACT

Daniel Sabbagh
Centre d'études et de recherches internationales (CERI)
CNRS-FNSP
Tél. : +33 (0)1 58 71 70 52
Mél : sabbagh@ceri-sciences-po.org

Consulter le site web
CERI

Une communauté longtemps exclue de la scène politique américaine

L'exclusion des Noirs de la communauté politique américaine, officialisée par la Cour suprême dans l'arrêt *Dred Scott v. Sandford*, n'a été remise en cause qu'à l'issue de la Guerre de Sécession et le droit de vote leur a été finalement accordé par le Quinzième Amendement à la Constitution voté le 30 mars 1870. Cependant, à partir de 1877, date à laquelle prend fin l'occupation du territoire des États sudistes par les troupes de l'Union, les assemblées législatives des dits États s'empressèrent de promulguer des lois ayant pour objet d'interdire aux Noirs l'exercice du droit de vote, lois qui devaient se révéler particulièrement efficaces.

C'est afin d'éviter qu'un processus analogue ne se reproduise que le Congrès, plus d'un siècle plus tard, allait donner son aval à des formes de redécoupage électoral destinées à accroître le nombre des élus noirs et hispaniques en favorisant la concentration des membres de ces deux groupes dans des circonscriptions spécialement délimitées à cette fin (*racial redistricting*).

CONTACT

Daniel Sabbagh
Centre d'études et de recherches internationales (CERI)
CNRS-FNSP
Tél. : +33 (0)1 58 71 70 52
Mél : sabbagh@ceri-sciences-po.org

La genèse du *redistricting*

Le 6 août 1965, le gouvernement de Lyndon Johnson entreprend d'éradiquer les composantes résiduelles du système de subordination raciale hérité de l'esclavage. Le Congrès se résout alors à voter une loi destinée à garantir l'application effective du Quinzième Amendement (voté en 1870) sur la totalité du territoire américain. La portée de ce *Voting Rights Act* s'étend à l'ensemble des circonscriptions qui remplissent deux conditions. D'une part, le recours par les pouvoirs publics à des épreuves censées vérifier l'aptitude à la citoyenneté des électeurs potentiels et écarter ceux d'entre eux qui ne posséderaient pas le niveau de compétence minimale requis (*literacy tests*), épreuves délibérément conçues pour exercer sur la population noire un effet d'exclusion disproportionné (forme de discrimination *indirecte* mais *intentionnelle*). D'autre part, un taux de participation électorale inférieur à 50 % lors de l'élection présidentielle de 1964.

Par la suite, l'année 1982 marque un tournant décisif : est voté à cette date un amendement visant à déjouer une fois pour toutes les multiples stratagèmes mis en œuvre par les États du Sud afin de contourner la loi de 1965. Cet amendement interdit le recours à des pratiques « ayant pour résultat la violation ou la *restriction* (*abridgement*) du droit de vote d'un citoyen des États-Unis en raison de sa race ou de sa couleur de peau ». Il est, dans une large mesure, à l'origine du *redistricting*.

CONTACT

Daniel Sabbagh
Centre d'études et de recherches internationales (CERI)
CNRS-FNSP
Tél. : +33 (0)1 58 71 70 52
Mél : sabbagh@ceri-sciences-po.org

Cellules souches et programmes électoraux

Maître de conférences à l'Université Paris 2 et chercheuse associée au Centre d'études nord-américaines (CENA), Jennifer Merchant est spécialiste des questions de politiques publiques aux États-Unis, en particulier dans le domaine de la bioéthique. « Que les autorités politiques puissent faciliter ou entraver les recherches scientifiques, cela va de soi, même aux États-Unis, où la Cour suprême fédérale a reconnu constitutionnel le fait de breveter les organismes vivants »[1], explique la politologue. La recherche sur les cellules souches[2] est maintenant un enjeu, certes mineur mais visible, de la campagne présidentielle, évoqué par chaque parti lors de ses Conventions.

Salle blanche utilisée pour la mise en culture de cellules de la peau.
© CNRS Photothèque - Raguet Hubert.

Au début de son premier mandat en 1992, le président Clinton, levant toutes les interdictions sur le financement de la recherche médicale sur des tissus provenant d'un fœtus, déclarait : « nous devons arracher la science et la médecine des griffes de la politique ». Après de longues consultations et négociations, George W. Bush, président en 2000, a autorisé en 2001 le financement fédéral des expériences sur les cellules souches embryonnaires, mais exclusivement sur les lignées déjà obtenues.

D'abord favorablement accueillie, cette décision est désormais très critiquée par les scientifiques qui soulignent le petit nombre de lignées autorisées ainsi que leur qualité médiocre. Ils ont même engagé, avec l'aide d'un groupe bipartisan du Congrès, un bras de fer avec l'exécutif.[3] En fait, les mesures restrictives prises par l'administration Bush n'empêchent ni les entités privées ni les États fédérés de financer ces recherches. En l'absence de loi fédérale, quatre États ont promulgué des lois qui, tout en interdisant le clonage reproductif, autorisent le clonage thérapeutique et la recherche sur les cellules souches ainsi que son financement public.[4]

La décision prise par Bush en 2001 vise clairement à conforter l'électorat de droite chrétienne, en participant à ce que le politologue Christopher Mooney appelle « l'ascension des politiques de moralité »[5]. « Or, même si le secteur privé intervient puissamment dans le financement des recherches sur les cellules souches, les subventions du gouvernement fédéral manquent cruellement, risquant de faire des États-Unis non plus le premier dans ce domaine mais le deuxième derrière la Grande-Bretagne[6] » conclut Jennifer Merchant.

1/ En 1980.

2/ Définition des cellules souches : Consulter le site web CNRS.fr/SDV et Consulter le site web "Science & Décision"

3/ Sous l'égide d'Orrin Hatch, sénateur républicain de l'Utah, 58 sénateurs ont récemment signé une lettre demandant au président Bush de revenir sur sa position restrictive sur le financement fédéral de ces recherches.

4/ La Californie, le Missouri, le New Jersey, le Rhode Island. Voir « State Human Cloning Laws », National Conference of State Legislatures. www.ncsl.org/programs/health/genetics/rt-shcl.htm

5/ Par exemple, sur des thèmes comme la peine de mort, l'avortement, les droits des homosexuels, la pornographie, l'éducation sexuelle, etc.

6/ Elisabeth Rosenthal, « Hub of Stem Cell Research Shifts from U.S. to Britain », New York Times, September 4, 2004.

CONTACT

Jennifer Merchant
Université Paris 2

Centre d'études nord-américaines (CENA)
CNRS-EHESS
Tél. : +33 (0)1 44 41 57 74
Mél : merchant@u-paris2.fr

Consulter le site web
CENA

« Électeur rationnel » vs « électeur raisonnant »

Vincent Tiberj, chargé de recherche au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Centre d'étude de la vie politique française, CEVIPOF) s'est prêté au jeu de la comparaison entre Marianne et *l'Uncle Sam*. Où l'on découvre que le comportement électoral des électeurs américains et français, lors d'une élection présidentielle, n'est pas exactement celui que l'on croit…

Au moment de glisser leurs bulletins de vote dans l'urne, les citoyens américains et français se décident-ils en pleine connaissance de cause ou seule une poignée d'entre eux, mieux informée, dispose-t-elle des connaissances et des compétences leur permettant d'être politiquement compétents ? Autrement dit, une vaste majorité d'électeurs « profanes » jugeant les candidats en lice sur des critères irrationnels (essentiellement leur personnalité) cohabite-t-elle avec une minorité « sophistiquée », intellectuellement armée pour rassembler des informations complexes, les traiter et procéder à un choix rationnel, comme l'affirment de nombreux sociologues ?

À en croire Vincent Tiberj, deux enquêtes réalisées à l'occasion de l'élection présidentielle de 1995 en France et de 1996 aux États-Unis infirment cette hypothèse. Des deux côtés de l'Atlantique, révèlent ces travaux, les électeurs, quel que soit leur degré d'implication dans les affaires de la cité, sont *« remarquablement capables »* de se positionner eux-mêmes dans l'espace politique et d'y situer l'offre électorale : sur l'axe gauche/droite en France, en fonction du duopole partisan (démocrate/républicain) aux États-Unis. *« On peut en déduire que, contrairement à une idée largement répandue, les électeurs même faiblement intéressés par la chose publique disposent des catégories cognitives nécessaires pour raisonner sur le politique en fonction de concepts qui lui sont propres »*, assure Vincent Tiberj.

Autre donnée écornant le « paradigme minimaliste » : électeurs US et hexagonaux reconnaissent de concert utiliser *« la personnalité des candidats comme mode de jugement. Et celle-ci est plus fortement corrélée qu'on ne le suppose habituellement aux préférences politiques (on éprouve généralement de la sympathie pour le candidat de son camp et de l'antipathie pour le candidat du parti adverse), ce qui devrait inciter à relativiser l'incidence sur les électeurs (notamment américains) des techniques de marketing politique, à l'heure où l'image tend à devenir hégémonique sur la scène politique »*.

CONTACT

Vincent Tiberj
Centre de recherches politiques de Sciences Po
Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF)
CNRS-FNSP
Tél. : + 33 (0)1 45 49 54 22
Mél : vincent.tiberj@sciences-po.fr

Consulter le site web
CEVIPOF

Consulter le site web
Vincent Tiberj

Internet et politique : vers une démocratie électronique ?

Les partis politiques utilisent de plus en plus Internet pour communiquer. Thierry Vedel, sociologue des médias au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Centre d'étude de la vie politique française, CEVIPOF), analyse le rôle et l'influence de ce nouvel outil.

Internet se développe. Son taux de pénétration dans les foyers s'approche, lentement mais sûrement, de celui de la télévision. Certains y voient un progrès pour la démocratie. La « Toile » oblige en effet les gouvernements à plus de transparence. Elle propose un nouvel espace pour le débat public. Elle permet d'accéder sans se déplacer à toutes sortes de documents, ou encore de trouver des réponses à ses questions sans passer par un intermédiaire. *« Mais la consultation des sites politiques reste marginale. En France, à peine 1 % des électeurs l'ont fait avant les dernières présidentielles. Aux États-Unis, pays plus équipé, ils sont 10 à 12 % »*, tempère Thierry Vedel. La navigation demande un minimum de compétences informatiques. Et du temps. Seules les personnes intéressées par la politique font donc l'effort de se renseigner activement.

Les courriers électroniques, eux, touchent plus de monde. Lors des campagnes électorales, il s'agit plutôt de blagues ou de rumeurs. Thierry Vedel note toutefois quelques évolutions liées à Internet. *« En 2002, par exemple, les mails ont contribué à une certaine mobilisation contre l'extrême droite, durant l'entre-deux tours des présidentielles »*. De la même façon, le web peut faciliter la coordination de l'appareil de campagne d'un parti. Autre changement, spécifique aux États-Unis : en évitant aux gens de se déplacer, le réseau a favorisé les donations aux partis. Un gain de démocratie puisque, pour la Cour Suprême, dépenser son argent est une liberté d'expression.

Si Internet influence le choix des électeurs ? *« Pas plus qu'un autre média »*, répond Thierry Vedel. *« Chacun va sur les sites qui l'intéressent et y interprète les textes en fonction de sa sensibilité. Les effets produits sur les gens sont donc multiples, parfois contradictoires. Ceci dit, Internet est jeune. Et toutes ses potentialités pour la communication politique n'ont pas encore été exploitées »*.

CONTACT

Thierry Vedel
Centre de recherches politiques de Sciences Po
Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF)
CNRS-FNSP
Tél. : +33 (0)1 45 49 51 23
Mél : vedel@msh-paris.fr

Consulter le site web
CEVIPOF

Le vote électronique : une évolution naturelle

Le monde s'informatise. Le vote aussi. Il commence même à faire son entrée sur Internet. Et, pour Laurence Monnoyer-Smith, qui étudie les sciences de la communication à l'Université de technologie de Compiègne, il n'y a pas de quoi s'en inquiéter.

Aux États-Unis, les machines à voter mécaniques ont montré leurs limites. Lors des élections de 2000, plusieurs d'entre elles ont mal perforé les bulletins, occasionnant des erreurs mémorables dans le décompte des voix. Suite à cet épisode, certains États américains ont décidé de changer de système. Pour le scrutin de novembre 2004, ils passeront au vote électronique, à l'instar du Brésil, de la Belgique et des Pays-Bas. La France aussi devrait s'y convertir : pour les présidentielles de 2007, des bureaux de vote échangeront leurs urnes contre des ordinateurs, ou « kiosques à voter ». Cela leur fera gagner du temps pour le dépouillement. Et *« les électeurs n'ont aucune raison de s'en méfier plus que d'un distributeur automatique de billets. Il ne s'agira que de machines à compter les voix. Elles ne seront pas reliées à un réseau. Et les gens continueront à s'exprimer dans un isoloir, sous le contrôle d'assesseurs »*, rassure Laurence Monnoyer-Smith, maître de conférence en sciences de la communication à l'Université de technologie de Compiègne.

Plus tard, il sera question de voter sur Internet. Cela se pratique déjà en Suisse[1]. Mais la plupart des pays attendent la résolution de quelques problèmes logistiques avant de se lancer. La sécurisation du réseau notamment. *« Bien sûr, quel que soit le système utilisé, qu'il soit informatique, mécanique ou manuel, on n'est jamais à l'abri d'une fraude »*, note Laurence Monnoyer-Smith. *« Mais si le ministère de l'Intérieur fixe des modalités strictes d'agrément et de contrôle pour chacun des appareils et des logiciels employés, le risque devrait être minimisé »*. Le passage au vote électronique à distance nécessite aussi de pouvoir identifier l'électeur derrière son écran, de façon fiable et peu coûteuse. Car on ne peut pas équiper tous les foyers d'un lecteur d'empreintes digitales. Autre point à étudier : sitôt le choix du votant saisi sur l'appareil, il doit pouvoir être séparé définitivement de ses données personnelles. Ainsi, aucune traçabilité ne sera possible entre un individu et son bulletin virtuel. Exactement comme aujourd'hui.

1/ En Suisse, les électeurs peuvent voter de chez eux grâce à un code PIN personnel, qui a été généré aléatoirement par ordinateur et qui sert à les identifier. Autre point qui permet à ce pays de voter ainsi à distance : la centralisation des listes électorales. Elles ont été réunies en une seule, alors qu'en France, elles sont gérées localement par les mairies.

CONTACT

Laurence Monnoyer-Smith
Laboratoire « Communication et politique »
Équipe « Démocratie électronique et usages sociaux des nouvelles technologies d'information et de communication et espace public européen »
CNRS
Tél. : +33 (0)6 63 10 10 51
Mél : monnoyer@noos.fr

Consulter le site web
Laboratoire « Communication et politique »

Des élections très branchées

En janvier 1998, l'Assemblée nationale a mis en service un système[1] de vote rapide, simple et fiable, résultat de travaux de recherche réalisés au Laboratoire d'informatique de l'École polytechnique (LIX). Six ans après, Michel Weinfeld, directeur de recherche au LIX, revient sur les avantages d'une telle invention et s'interroge sur le « e-Vote » et sur la pertinence de son utilisation à grande échelle.

Des élections à petite échelle,

La démocratie ou gouvernement du peuple par le peuple délègue à ses représentants le pouvoir par le vote. Quand le collège électoral est de très petite taille, chaque voix compte. Ainsi, au Conseil supérieur de l'audiovisuel[2] (CSA), composé de 9 membres, un président de chaîne peut être désigné par 5 voix contre 4.

… à moyenne échelle,

Mais à l'Assemblée nationale, qui comptabilise 577 députés, la donne est différente : qu'une motion de censure soit adoptée par 360 voix contre 217 ou par 374 voix contre 203, le résultat reste identique. En revanche, pour les commentateurs politiques, le décompte a son importance : ils s'intéressent en effet aux raisons qui poussent un député à ne pas suivre la mouvance de son groupe. Dans ce cas, on dépasse le vote en lui-même considéré comme un instrument de décision, décision qui peut provenir de scrutins relativement différents numériquement (voir article).

… à grande échelle

Quand un citoyen élit ses représentants à l'assemblée européenne, sa voix se joint à des millions d'autres. Son vote est par définition anonyme mais l'on imagine bien que quelques milliers de voix en plus ou en moins n'ont, la plupart du temps, aucun effet flagrant sur le résultat final. Cependant, on s'obstine à dépouiller soigneusement chaque vote et à publier des résultats qu'on veut précis à la voix près. Or, cette précision est inutile : les instituts de sondage publient des prévisions de résultats, avant ou immédiatement après le vote, et qui peuvent s'avérer remarquablement exactes.

L'appel au « e-Vote »

Nous utilisons donc des modalités archaïques, mais symboliques : chacun met un bulletin dans une urne. Il serait tentant d'utiliser un jour des moyens électroniques, et pourquoi pas, de voter par Internet[3]. Il faut pouvoir prouver l'authenticité du vote, vérifier l'identité de l'électeur tout en préservant son anonymat, éviter toute tentative de piratage et toute contestation lors du dépouillement. Mais personne ne pourra garantir la même précision à la voix près et les risques de perturbations (accidentelles ou délibérées) ne seront jamais nuls. Il faudra donc accepter une inévitable imprécision et concevoir des modalités de scrutins qui incorporeront celle-ci tout en permettant l'expression fidèle de la volonté démocratique. De là à généraliser le « e-Vote » aux élections présidentielles américaines… il reste du chemin à parcourir.

1/ Machine développée par la société Thomson.

2/ Les conseillers ou membres du CSA sont nommés par décret du président de la République. Trois sont désignés par le président de la République, trois par le président du Sénat et trois par le président de l'Assemblée nationale.

3/ Une expérience est en cours pour lutter contre l'abstention des Français expatriés. Bien souvent, ils renoncent à leur droit de vote en raison de complexités administratives.

CONTACT

Michel Weinfeld
Laboratoire d'informatique de l'École polytechnique (LIX)
CNRS-École polytechnique
Tél. : +33 (0)1 69 33 45 87
Mél : weinfeld@lix.polytechnique.fr

Consulter le site web
LIX

Le vote électronique entre anonymat et indiscrétion

Depuis quelques années, le vote électronique fait parler de lui : projets, utilisation par des communes tests… David Pointcheval est informaticien au Laboratoire d'informatique de l'École normale supérieure (LIENS). Dans le cadre d'un contrat avec France Telecom, son équipe a conçu un schéma de vote électronique. Il rapporte les points essentiels et son sentiment sur une utilisation généralisée.

Quelles conditions doit satisfaire le vote électronique cryptographique ?

David Pointcheval. Ce sont les mêmes objectifs que doit remplir le vote traditionnel : garantir l'anonymat et permettre à toute personne de vérifier la validité du scrutin. Pour cet anonymat, la cryptographie offre deux possibilités. Soit le bulletin de vote est masqué à l'aide d'un mécanisme de chiffrement, tout en conservant un lien fort entre le votant et son vote. Soit le bulletin est émis en clair, et dans ce cas le lien avec l'électeur doit être masqué, tout en interdisant le vote multiple. Cet anonymat peut être inconditionnel : quelle que soit la puissance de calcul disponible, aucun attaquant ne pourra remonter à l'identité. En revanche, un anonymat conditionnel repose sur un problème mathématique ardu, mais éventuellement résoluble dans plusieurs années.

Quelle valeur ajoutée apporte le schéma de vote électronique que vous avez mis au point ?

D. P. Dans notre schéma, qui utilise la première méthode, le vote est chiffré et permet à tous d'obtenir le scrutin chiffré. Seules les autorités ont le pouvoir de déchiffrer ce scrutin, mais également les votes individuels. Pour améliorer la sécurité, nous avons partagé ce pouvoir entre plusieurs autorités, ainsi le déchiffrement nécessite la participation d'un certain quorum. Cela diminue les risques quant à d'éventuelles autorités malhonnêtes.

Peut-on imaginer que le vote électronique puisse être appliqué à grande échelle, en France ou aux États-Unis lors d'élections présidentielles ?

D. P. Honnêtement, avec les exigences ci-dessus, non. Pour permettre à chacun de vérifier que son vote a été pris en compte et que le scrutin est correct, on ne peut garantir qu'un anonymat conditionnel. Avec les risques que cela suppose dans le temps. À savoir que quelqu'un peut enregistrer les données et un jour, suite à des avancées algorithmiques et à la croissance de la puissance des ordinateurs, lever l'anonymat des votes. Des compromis sont donc nécessaires. On doit soit réserver le contrôle à des autorités indépendantes, soit accepter un anonymat à moyen terme. Ainsi, pour des élections où l'anonymat à très long terme n'est pas primordial, l'utilisation du vote électronique cryptographique est tout à fait envisageable. Quant aux systèmes qui seront utilisés aux États-Unis, ce sont surtout des « machines à voter ». Ils n'utilisent pas de protocole de vote cryptographique : la sécurité laisse à désirer…

CONTACT

David Pointcheval
Laboratoire d'informatique de l'École normale supérieure (LIENS)
CNRS-ENS
Tél. : +33 (0)1 44 32 20 48
Mél : David.Pointcheval@ens.fr

Consulter le site web
LIENS

Les États-Unis de A à Z

Source : site de l'ambassade des des États-Unis en France.

La vidéothèque du CNRS

La vidéothèque du CNRS a pour mission la conservation et la diffusion des films et vidéos produits ou coproduits par le CNRS (CNRS Images médias, laboratoires...). Le fonds du CNRS comprend actuellement environ 1000 films scientifiques, documentaires, reportages, images d'archives et d'actualité de la recherche, produits depuis 1980 pour les deux-tiers d'entre eux.

Toutes les disciplines scientifiques sont représentées par les films de ce fonds, toutefois une des principales richesses de CNRS Vidéothèque est constituée par les films ethnographiques (environ 300 titres).

Pour consulter quelques notices de films sur le thème du numéro
Élections - États-Unis

Les élections mises en scènes

Contrairement aux autres médias, la télévision offre aux candidats la possibilité d'incarner des idées. Leurs gestes, leurs vêtements, tout comme leur façon de parler font office d'arguments politiques, au même titre que leurs programmes. C'est cette rhétorique liée au petit écran qu'a étudiée Marlène Coulomb-Gully, professeur à l'Université de Toulouse Le Mirail, dans son livre *La démocratie mise en scènes - Télévision et élections*. Elle s'est appuyée, pour cela, sur la campagne présidentielle de 1995, prenant notamment l'exemple de la gestuelle chiraquienne et analysant le rôle d'émissions caricaturales comme celle des « Guignols de l'Info ».

La démocratie mise en scènes - Télévision et élections. Marlène Coulomb-Gully. CNRS ÉDITIONS, 2001.

Les news de TF1

Premier site d'information en continu en français, Les News de TF1.fr proposent un suivi de l'actualité généraliste en texte et vidéos.

L'élection américaine au jour le jour sur tf1.fr

INDEX DES CONTACTS

- **Atran Scott**
  Un (intellectuel) américain à Paris
- **Coulomb-Gully Marlène**
  Les élections mises en scène
- **Durpaire François**
  * Les démocrates et l'Afrique noire
  * Bush-Kerry à la conquête du vote africain-américain
- **Harter Hélène**
  Les villes américaines en campagne
- **Kaspi André**
  JFK et JFK
- **Lherm Adrien**
  « The American way of culture »
- **Merchant Jennifer**
  Cellules souches et programmes électoraux
- **Monnoyer-Smith**
  Le vote électronique : une évolution naturelle
- **Pointcheval David**
  Le vote électronique entre anonymat et indiscrétion
- **Sabbagh Daniel**
  * Noirs, Hispaniques, *Native Americans*… Intégration à l'américaine
  * Une communauté longtemps exclue de la scène politique américaine
  * La genèse du *redistricting*
- **Tiberj Vincent**
  « Électeur rationnel » vs « électeur raisonnant »
- **Vedel Thierry**
  Internet et politique : vers une démocratie électronique ?
- **Weil François**
  * L'Amérique dans tous ses États
  * D'Irak au Vietnam
- **Weinfeld Michel**
  Des élections très branchées

© CNRS